

Enseigne lumineuse	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Projection ou transparence	<input type="checkbox"/>	Lettre découpées <input checked="" type="checkbox"/>	Clignotante (pharmacie et services d'urgence) <input type="checkbox"/>	
Numérique	<input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	Précisez :	
Luminance maximale :	de jour	cd/m ²	de nuit	cd/m ²
Efficacité lumineuse	lm/W			
Extinction prévue : (horaires indicatif)	horaires liés aux équipements à proximité			
Caractéristiques et dimensions				
Couleur :	fond Bleu nocturne RAL 5022		lettres Blanc RAL 9003 /Bleu clair PANTONE 360C	
Largeur	<u>4,12</u> m	Hauteur	<u>1,19</u> m	Epaisseur <u>10</u> cm Surface <u>4,57</u> m ²
Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)				
Hauteur libre au dessus du niveau du sol	<u>5,68</u> mètres		Saillie sur la façade	<u>3,00</u> cm
Largeur de la rue	<u>4,50</u> mètres		Largeur du trottoir	<u>—, —</u> cm

4.2. Enseigne n°2

Support de l'enseigne projetée :				
Sur toiture	<input type="checkbox"/>	Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m ²) <input checked="" type="checkbox"/>		
Sur façade	<input type="checkbox"/>			parallèle à la façade <input type="checkbox"/> perpendiculaire à la façade <input type="checkbox"/>
Sur clôture	<input type="checkbox"/>	Sur auvent ou marquise <input type="checkbox"/> Sur garde-corps <input type="checkbox"/>		
Enseigne à faisceau de rayonnement laser	<input type="checkbox"/>	Puissance de la source		
Type d'enseigne				
Lettres individuelles	<input type="checkbox"/>	Bandéau support <input type="checkbox"/>		Enseigne double-face <input checked="" type="checkbox"/>
Précisez :	Totem			
Enseigne lumineuse	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Projection ou transparence	<input type="checkbox"/>	Lettre découpées <input type="checkbox"/>	Clignotante (pharmacie et services d'urgence) <input type="checkbox"/>	
Numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	Précisez :	
Luminance maximale :	de jour	cd/m ²	de nuit	cd/m ²
Efficacité lumineuse	lm/W			
Extinction prévue : (horaires indicatif)	horaires liés aux équipements à proximité			
Caractéristiques et dimensions				
Couleur :	fond Bleu nocturne RAL 5022		lettres Blanc RAL 9003 /Bleu clair PANTONE 360C	
Largeur <u>1,50</u> m	Hauteur <u>4,50</u> m	Epaisseur <u>45</u> cm	Surface <u>6,75</u> m ²	
Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)				
Hauteur libre au dessus du niveau du sol	<u>—, —</u> mètres		Saillie sur la façade	<u>—, —</u> cm
Largeur de la rue	<u>—, —</u> mètres		Largeur du trottoir	<u>—, —</u> cm

4.3. Enseigne n°3

Support de l'enseigne projetée :				
Sur toiture	<input type="checkbox"/>	Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m ²) <input type="checkbox"/>		
Sur façade :	<input type="checkbox"/>			parallèle à la façade <input type="checkbox"/> perpendiculaire à la façade <input type="checkbox"/>
Sur clôture	<input type="checkbox"/>	Sur auvent ou marquise <input checked="" type="checkbox"/> Sur garde-corps <input type="checkbox"/>		
Enseigne à faisceau de rayonnement laser	<input type="checkbox"/>	Puissance de la source		
Type d'enseigne				
Lettres individuelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Bandéau support <input type="checkbox"/>		Enseigne double-face <input type="checkbox"/>
Précisez :				
Enseigne lumineuse	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Projection ou transparence	<input type="checkbox"/>	Lettre découpées <input checked="" type="checkbox"/>	Clignotante (pharmacie et services d'urgence) <input type="checkbox"/>	
Numérique	<input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	Précisez :	
Luminance maximale :	de jour	cd/m ²	de nuit	cd/m ²

Efficacité lumineuse	lm/W		
Extinction prévue : (horaires indicatif)	horaires liées aux équipements à proximité		
Caractéristiques et dimensions			
Couleur : fond	Bleu nocturne RAL 5022	lettres	Blanc RAL 9003 /Bleu clair PANTONE 360C
Largeur	4,12 m	Hauteur	1,19 m
Epaisseur	1,0 cm	Surface	4,57 m ²
Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)			
Hauteur libre au dessus du niveau du sol	5,68 mètres	Saillie sur la façade	3,000 cm
Largeur de la rue	4,50 mètres	Largeur du trottoir	—, — cm
4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement			
Enseigne sur toiture :	Nombre	Surface cumulée	—, — m ²
Enseigne sur façade :	Nombre	Surface cumulée	—, — m ²
Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m ²)	Nombre		
4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)			
Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement	9,14 m ²	Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement	0,00 m ²
		Surface de la façade commerciale	0,00 m ²
4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes			
L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Zonage du règlement local de publicité			
S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Durée d'installation			
Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1 ^o du CE)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Précisez			
Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2 ^o du CE)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Précisez			
Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3 ^o du CE)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Précisez			
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4 ^o du CE)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Précisez			
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Précisez			
5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)			
5.1. Localisation du dispositif ou du matériel			
Propriété privée	<input checked="" type="checkbox"/>	Domaine public	<input type="checkbox"/>
Superficie du terrain (hors domaine public)	8 665 m ²	Référence cadastrale (indicative)	000/0E/1283,1285,1287
Propriétaire :			
Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique	—, — mètres	Domaine public :	—, — mètres
		Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu	

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)

Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public)

7 0,47 mètres

aux baies des immeubles situées sur des fonds voisins

—, — mètres

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité (indicatif)

Si l'installation a lieu hors agglomération :

Emprise d'aéroport

Emprise de gare ferroviaire

Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLP

5.2. Nature du dispositif ou du matériel**Dispositifs muraux**

Sur mur :

Nombre

Format

Sur clôture :

Nombre

Format

Sur palissade :

Nombre

Format

Autre (précisez) :

Nombre

Format

Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol

Nombre

Format

Nombre de faces :

Simple-face

Double-face

Dispositifs sur toiture

Nombre

Format

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation

(8 ans maximum)

Lettres découpées

Autre (précisez) :

Numérique

A images animées

A images fixes

Vidéo

Luminance maximale :

de jour

cd/m²

de nuit

cd/m²

Luminance moyenne :

de jour

cd/m²

de nuit

cd/m²

Efficacité lumineuse :

Im/W

Consommation électrique (dispositif numérique)

kWh

Extinction prévue : horaires

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)**Dispositifs muraux**

Sur mur :

Nombre

Format

Sur clôture :

Nombre

Format

Sur palissade :

Nombre

Format

Autre : (précisez)

Nombre

Format

Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol

Nombre

Format

Dispositifs sur toiture

Nombre

Format

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds

Abris : Nombre

Colonnes porte-affiches : Nombre

Kiosques : Nombre

Mâts porte-affiche : Nombre

Mobilier d'information : Nombre

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale

—, — m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	—, — m ²	Nombre		Cumul	—, — m ²
Surface	—, — m ²	Nombre		Cumul	—, — m ²
Surface	—, — m ²	Nombre		Cumul	—, — m ²
Surface cumulée des dispositifs déclarés					—, — m ²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	—, — m ²	Nombre		Cumul	—, — m ²
Surface	—, — m ²	Nombre		Cumul	—, — m ²
Surface	—, — m ²	Nombre		Cumul	—, — m ²
Surface cumulée des dispositifs déjà installés					—, — m ²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation	(8 ans maximum)			
Lettres découpées	<input type="checkbox"/>	Autre (précisez)	<input type="checkbox"/>	
Numérique	<input type="checkbox"/>	A images animées	<input type="checkbox"/>	A images fixes <input type="checkbox"/>
Luminance maximale	de jour	cd/m ²	de nuit	cd/m ²
Luminance moyenne	de jour	cd/m ²	de nuit	cd/m ²
Efficacité lumineuse		lm/W		

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez)

Durée des travaux

BBC rénovation

Emplacement de l'échafaudage

Surface de la bâche —, — m² Surface de la publicité : —, — m²

Durée d'installation de la bâche

(ne peut excéder l'utilisation effective des échafaudages pour les travaux)

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support

Surface de la bâche

—, — m²

Durée d'installation

(8 ans maximum)

9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée

Date de la manifestation annoncée

Surface du dispositif

Durée d'installation

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : Paris

Le, 0 8 / 0 4 / 2 0 2 5

Signature du demandeur



Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir 3 dossiers.

1. PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES

Pièce	Nombre d'exemplaires
AP1. Plan de situation du terrain (1)	<input checked="" type="checkbox"/> 3
AP2. Plan de masse coté (1)	<input checked="" type="checkbox"/> 3
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions	<input checked="" type="checkbox"/> 3
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif	<input type="checkbox"/> 3

(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public

Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale et non le terrain.

2. PIÈCES SUPPLEMENTAIRES A JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS

Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser

AP5. Mise en situation de l'enseigne	<input checked="" type="checkbox"/> 3
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne	<input checked="" type="checkbox"/> 3
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/> 3
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits	<input type="checkbox"/> 3

Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publicité lumineuse sur du mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité lumineuse sur du micro-affichage

AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif	<input type="checkbox"/> 3
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche	<input type="checkbox"/> 3
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement	<input type="checkbox"/> 3
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.	<input type="checkbox"/> 3

Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche

AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé	<input type="checkbox"/> 3
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	<input type="checkbox"/> 3
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	<input type="checkbox"/> 3

Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé	<input type="checkbox"/> 3
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	<input type="checkbox"/> 3
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	<input type="checkbox"/> 3



Ministère chargé
de l'Environnement

Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 – DANS QUEL CAS UTILISER CE FORMULAIRE ?

• Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ?

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- Enseignes:
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Règlement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Enseignes à faisceau laser
- Enseignes temporaires :
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- Emplacement de bâches
- Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 – INFORMATIONS UTILES

• Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable ?

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispositif ou le matériel

3 – MODALITES PRATIQUES

• Comment constituer le dossier de demande d'autorisation ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

• Où déposer le dossier ?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposé contre reçus daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité, ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture: lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

• Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

▲ **Adresse du portail Internet du ministère:**
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

▲ **Vous pouvez remplir un formulaire en ligne :**
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cefa_14798.do